

M-193 A

21 octobre 2002

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de M. Michel Ducret, renvoyée en commission le 9 octobre 2001, intitulée: «Pour des ramassages scolaires «Pedibus».

Rapporteur: M. Guy Jousson.

La commission sociale et de la jeunesse s'est réunie les 31 janvier, 16 mai, 6 et 20 juin, et le 29 août 2002 pour traiter de la motion M-193, sous la présidence de M^{me} Nicole Bobillier, puis de M. Jacques Mino.

Rappel de la motion

Considérant:

- que, malgré la proximité imposée par les règlements cantonaux entre les écoles enfantines et primaires et les lieux d'habitation des élèves, nombre de ces derniers sont amenés à l'école par leurs parents en automobile;
- qu'une des principales raisons évoquées pour procéder ainsi est un légitime besoin de sécurité pour les enfants, tant par rapport à la circulation qu'à d'autres éventualités;
- que cette façon de procéder entraîne une circulation automobile parasite importante, légitimant les parents à utiliser leur véhicule au lieu des transports publics pour se rendre à leur travail ou pour aller faire des courses;
- qu'en principe tous ces déplacements scolaires doivent pouvoir s'effectuer aisément à pied;
- que l'avènement d'une cité idyllique débarrassée de toute circulation automobile prônée par certains n'est pas pour demain;
- qu'il y a donc lieu de proposer une autre solution alternative intelligente, efficace, non polluante et peu coûteuse;
- que la Ville de Lausanne a réalisé une expérience dans ce sens, intitulée «Pedibus», basée sur le bénévolat, et qu'elle se voit couronnée de succès;
- qu'une telle proposition s'insère tout à fait dans la ligne prônée par le Conseil administratif pour la politique des déplacements;
- que, outre les avantages énoncés plus haut, cette expérience est bonne pour la santé des enfants, qui sont encouragés à marcher (avec l'appui de chansons spécialement créées pour cet usage), qu'elle permet de sensibiliser les éco-

liers aux problèmes de la relation avec la rue, le trafic et ses dangers tout en leur donnant l'occasion de nouer de nouvelles relations entre eux dépassant le cadre de leurs seules classes et, ce qui n'est pas le moindre des avantages, qu'elle les habitue à se déplacer à pied dans la ville,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- se renseigner auprès de la municipalité de la Ville de Lausanne sur les modalités et les résultats de l'expérience «Pedibus»;
- prendre toutes les mesures utiles, d'entente avec le Département de l'instruction publique, le Département de justice et police et des transports ainsi que les associations de parents d'élèves, en vue d'introduire, dès la rentrée de septembre 2001, des solutions de type «Pedibus» pour amener les élèves aux écoles de notre ville et, si elles se révèlent judicieuses, d'en généraliser l'offre pour l'année suivante;
- examiner les possibilités d'étendre, du moins partiellement, cette solution aux crèches et établissements destinés à la petite enfance.

Préambule

Qu'est-ce que le «Pedibus»?

Il s'agit d'une organisation bénévole, principalement assumée par des mères (et des pères) qui se relayent afin d'accompagner de petits enfants sur le chemin de l'école et ce en toute sécurité.

Toutefois, il ne s'agit pas d'une organisation spontanée dans le sens d'une activité floue ou irrégulière, mais d'une présence structurée qui implique la prise en charge des enfants en des points précis, au pied de «bornes» judicieusement réparties, afin de les amener jusqu'à l'école et inversement.

Pour distinguer les enfants «concernés» par le transport, des badges leurs sont distribués.

Travail de la commission

Dès l'audition de l'unique motionnaire, l'ensemble de la commission a démontré un intérêt profond pour cette conception nouvelle des transports destinés aux plus petits.

C'est avec un enthousiasme certain qu'elle a décidé de poursuivre son travail avec d'autres auditions:

- M^{me} Zaccaria, déléguée à l'enfance à la Ville de Lausanne et initiatrice de la démarche «Pedibus» en Suisse;
- M. A. Rouiller, de l'Association transports et environnement, organisateur de la journée du 3 octobre 2002 «A pied à l'école»;
- M^{me} Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance de la Ville de Genève; accompagnée de M. Bochatay, collaborateur;
- M^{me} Rogg, présidente du Groupement cantonal genevois des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines (GAPP).

Très rapidement s'est imposée à la commission l'importance d'éviter quelques confusions. Parmi celles-ci, le fait qu'en aucun cas les conductrices ne devaient être confondues avec les patrouilleuses scolaires.

En effet, leurs responsabilités sont complémentaires et leurs tâches très différentes. Les premières se déplacent avec les enfants, alors que les secondes sont principalement postées aux passages pour piétons. Les patrouilleuses sont indemnisées alors que les conducteurs sont bénévoles.

En fait, le Pedibus s'adresse vraiment aux tous petits. Des animations, par exemple la sensibilisation aux dangers de la route ou comment traverser, sont organisées pendant le trajet.

Des chansons, dont les paroles parlent de la circulation, rendent le déplacement ludique. L'expérience faite à Lausanne montre que les enfants sont très impliqués par ce déplacement qu'ils s'approprient rapidement.

Ces transports soulagent bon nombre de mères/pères dans l'organisation de leurs journées et c'est naturellement qu'elles/ils participent le moment venu.

Même si parfois la participation n'est pas aussi régulière qu'on pourrait le souhaiter, le fait que beaucoup de personnes soient sollicitées pour s'inscrire permet d'assurer une rotation équitable.

Différences entre Lausanne et Genève

Comparaison n'est pas raison, et la commission a pris garde de bien identifier les différences qui pouvaient s'imposer entre Lausanne et Genève.

Les distances sont ainsi révélatrices, puisque, à Lausanne, on inclut des trajets de 1,3 km. En ville de Genève, il semblerait que la moyenne du domicile à l'école soit de 400 m.

Les mentalités, donc la participation offerte par les mères, peuvent varier, conditionnant ainsi la réussite du projet.

Organisation

L'avantage de cette organisation est qu'elle est légère, tant sur le plan financier que matériel.

L'audition de M^{me} Irminger a montré que le Service des écoles et institutions pour l'enfance était disponible pour soutenir les groupes de parents qui voudraient tenter cette expérience. Une collaboration entre ce service et le GAPP pourrait être très efficace.

Un essai sur trois secteurs de la ville de Genève pourrait être tenté dès la rentrée 2004.

Le GAPP, déjà impliqué dans l'organisation de la journée du 3 octobre 2002, s'est déclaré très favorable à ce projet et pourrait distribuer une information sur les trois secteurs concernés, par l'intermédiaire des associations de parents d'élèves de ces quartiers.

Il appartiendrait au Service des écoles et institutions pour l'enfance de fournir:

- les bornes de rendez-vous (souvent décorées par les enfants à l'école);
- les badges d'identification.

La collaboration avec le Département de l'instruction publique est également envisageable, puisqu'il a été rapporté à la commission que le magistrat cantonal responsable de ce département était favorable à un tel projet.

Une partie de la commission a exprimé le souci constant de ne pas fabriquer un nouveau besoin de postes de fonctionnaires ou de nouvelles charges financières trop importantes.

Parallèlement, l'implication bénévole qui caractérise les conducteurs et la légèreté du matériel nécessaire ont rassuré les auteurs de ces préoccupations.

Cela confirme que le projet est d'autant plus réalisable rapidement, au moins pour une tentative sur trois secteurs.

Conclusions

A l'heure des conclusions, nous profitons d'un regard supplémentaire issu de la journée du 3 octobre 2002. Celle-ci a mis en évidence l'intérêt d'une grande partie de la population parentale romande pour le Pedibus.

Cette observation nous fait dire que la présente motion peut offrir beaucoup de satisfaction avec peu de moyens nécessaires.

Lors de la dernière séance du 29 août 2002, la commission a décidé d'accepter la nouvelle invite unique suivante:

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à fournir un appui logistique élémentaire aux associations de parents qui le souhaitent, dans le but de mettre sur pied des parcours «Pedibus».

Cette invite a été acceptée par 13 oui et 2 abstentions (DC).

L'idée de cette invite était de montrer que la commission votait sur un principe (projet bon ou non) et qu'elle demandait à la Ville de promouvoir un soutien logistique.

Par ailleurs, la commission a refusé une seconde invite suggérée par le motionnaire dans les termes suivants:

«assurer la promotion du système dans le cadre du Service des écoles et institutions pour l'enfance».

Cette invite fut refusée par 5 non (2 L, 2 DC, 1 Ve), 3 oui (1 R, 2 AdG/TP) et 7 abstentions (1 L, 1 R, 2 S, 1 Ve, 2 AdG/SI).

La commission sociale et de la jeunesse vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à accepter la motion amendée suivante:

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à fournir un appui logistique élémentaire aux associations de parents qui le souhaitent, dans le but de mettre sur pied des parcours «Pedibus».

P.-S.: Pour plus de détails, veuillez vous référer à l'annexe «Qu'est-ce que le Pedibus» figurant au verso de la motion M-193.

Annexes: Bulletin des campagnes ATE 1/2002
Pour commencer un Pedibus il faut...

Bulletin des campagnes ATE

www.ate.ch

1/2002

A pied à l'école



*Journée internationale
«à pied à l'école»*

Autobus pédestre

*Chemin de l'école:
une aventure*

*Publications ATE:
sécurité sur le chemin
de l'école*

Zig et Zag



Avec le soutien de
FONDS FÜR VERKEHRSSICHERHEIT
FONDS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE
FONDO DI SICUREZZA STRADALE



Association Transports
et Environnement

ATE

Jeudi 3 octobre 2002

Journée internationale «à pied à l'école»



L'an dernier, une vingtaine de pays regroupant 15 000 écoles et 3,2 millions de personnes – du nord au sud de la planète – ont participé à cette manifestation. La Suisse y participera, pour sa part, pour la première fois cette année.



En 1976, au vu du grand nombre d'enfants mortellement accidentés sur la route, la ville d'Odense, en Danemark, met sur pied un projet intitulé «Chemins de l'école sûrs».

Membres de la communauté, enseignants, politiciens et fonctionnaires unissent leurs efforts pour rendre les rues plus sûres. Trois ans plus tard, le nombre annuel d'accidents diminue de 85%.

Par la suite, de tels programmes voient le jour un peu partout, notamment au Royaume-Uni, en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Japon, au Canada – au Québec notamment – et aux États-Unis. La journée internationale est lancée.

Appel aux écoles

Pour cette édition 2002, nous lançons donc un appel à toute les écoles de Romandie pour que le maximum d'élèves aillent, ce jour-là, à l'école à pied accompagnés de leurs parents. Nous vous encourageons vivement à y participer.

Pourquoi marcher ?

La journée internationale est un événement qui souligne à l'échelle internationale les questions relatives aux enfants piétons et qui offre aux écoles des pays participants un réseau de grande envergure. L'idée est, au-delà de cette journée, de sensibiliser – par les médias et les bulletins communaux notamment – le plus grand nombre de per-

sonnes (enfants, adolescents et adultes) aux enjeux de la sécurité sur le chemin de l'école, au bienfait de la marche à pied, à l'amélioration de la forme physique, à la prise de conscience des dangers routiers et à l'apprentissage des comportements adéquats, à la réduction des «bouchons» devant les établissements scolaires et à l'amélioration de la qualité de l'air qui en découle.

A noter que dans les pays anglo-saxons la journée aura lieu le mercredi 2 octobre qui est jour d'école.

Remise d'une «attestation»

Le Bureau-conseil ATE est à votre disposition pour toutes vos questions, remarques et commentaires, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous répondrons volontiers (voire l'adresse en dernière page).

De notre côté, nous remettons une «attestation» à l'école qui aura le plus grand pourcentage de «marcheurs» et qui aura fait la promotion la plus originale.

Journée du 22 septembre

Notons enfin qu'une synergie intéressante pourrait être développée avec la journée du 22 septembre «en ville sans ma voiture».



Références Internet

- www.hwalktoschool.org
site international de «à pied à l'école» ;
- www.vertlaction.ca/marchonsverslecole/home_f.html
site québécois avec un mode d'emploi de 26 pages au format pdf.

Quelques idées pour cette journée

- Créer une affiche (taille maximum A3) par classe sur le thème «à pied à l'école» et la mettre bien en vue dans des lieux publics ;
- réduire la taille de l'affiche, en faire un papillon et demander aux enfants de le distribuer dans leur entourage familial ;
- faire un reportage photos et/ou vidéo de la préparation et du déroulement de la journée «à pied à l'école» – puis les exposer/la présenter à la population ;
- écrire à l'exécutif de la commune pour qu'il proclame le 3 octobre «Journée internationale à pied à l'école» ;
- annoncer la création d'une ou de plusieurs lignes d'autobus pédestres dans votre commune ;
- organiser un jeu de piste afin de faire découvrir des endroits méconnus du quartier/de la commune avec un grand goûter en commun à l'arrivée ;
- organiser une conférence-débat sur le thème de la sécurité sur le chemin de l'école et inviter à participer un professionnel de la prévention des accidents, un policier, un technicien, un médecin, un enseignant, un représentant de l'Association des parents d'élève, le/la responsable des écoles, sans oublier un médiateur pour animer le débat ;
- aider le cas échéant les enfants à rédiger un communiqué de presse (pour annoncer et relater la manifestation) ;
- envisager une conférence de presse avec deux enfants (un jeune et un plus âgé).

L'autobus pédestre



Depuis sa création, en 1979, l'ATE se préoccupe des usagers de la route les plus vulnérables et propose des solutions alternatives, lorsque cela est possible, au tout-voiture. C'est dans ce but que le Bureau-conseil ATE souhaite faire connaître plus largement l'autobus pédestre en Romandie afin que les enfants et les parents re-découvrent le plaisir de pouvoir aller à pied à l'école en toute sécurité.



À quel âge peut-il aller seul dans la rue? En tout cas pas avant sept ans. Et certainement pas avant que les parents ne soient sûrs qu'il en connaît les dangers. Un des moyens de s'en assurer est de l'accompagner régulièrement (par exemple pour aller à l'école) quand il est encore petit et de passer en revue avec lui les dangers de la rue. Le problème, c'est que les parents eux-mêmes sont souvent mal informés. Voir à ce propos notre brochure «Le chemin de l'école: une aventure».

Des idées pour s'organiser¹

L'autobus pédestre, qui connaît aujourd'hui un grand succès dans les pays anglo-saxons, peut être organisé à n'importe quel niveau: celui des parents habitants d'un quartier, celui de l'école ou celui de la commune.

Qu'est-ce qu'un autobus pédestre? C'est un ramassage scolaire qui se fait à pied. La caravane d'enfants (autobus) est menée par des adultes (conducteurs ou conductrices) qui la prennent en charge à tour de rôle. Il accueille des enfants (passagers) en différents endroits de l'itinéraire (arrêts) selon un horaire fixe. Le raisonnement est le même pour un autobus cycliste.

Mode d'emploi

Pour monter un autobus pédestre, il faut:

1. Repérer sur une carte les domiciles des élèves;

¹ Adapté d'un texte de la Prévention routière française www.preventionroutiere.asso.fr



2. faire un sondage pour savoir qui serait d'accord pour participer;
3. planifier un itinéraire en évitant au maximum les traversées dangereuses;
4. le tester;
5. choisir des lieux de ramassage sûrs;
6. former les parents.

Des outils à disposition

Pour aider les parents à mettre en place des actions de ce type, des outils existent et des partenariats sont possibles avec les services de police, de gendarmerie ou diverses associations, dont l'ATE. Les parents eux-mêmes peuvent se constituer en association pour bénéficier de subventions destinées à financer le matériel nécessaire.

L'objectif affiché de ce programme est de diminuer l'usage de la voiture et d'augmenter la sécurité.

Objectif : autonomie

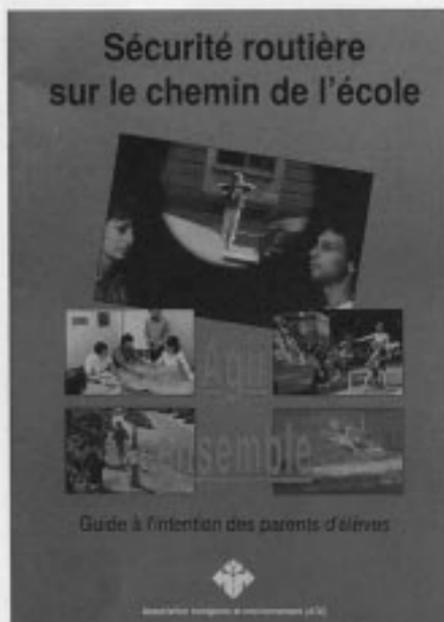
L'objectif final reste que l'enfant puisse se rendre seul à l'école. Le chemin de l'école est important pour l'enfant, c'est le lieu où il rencontre d'autres enfants et fait des expériences de socialisation importantes pour son développement. Tout ou tard, l'enfant le parcourra seul.

L'autobus pédestre peut être une préparation à cette indépendance. De plus, il permet de répondre aux besoins immédiats des jeunes enfants et est une alternative à l'accompagnement en voiture.

Pour permettre à nouveau aux parents de laisser leur enfant aller à l'école à pied en toute sécurité, il faudra agir sur l'aménagement de la rue, notamment dans le but de réduire les vitesses des véhicules.

Quelques publications de l'ATE

Le Bureau-conseil ATE bénéficie du soutien financier du Fonds de sécurité routière (FSR) pour l'organisation de campagnes. Vous pouvez vous procurer les brochures y relatives en nous contactant (adresse en dernière page ou sur Internet). La plupart sont gratuites.



«Sécurité routière sur le chemin de l'école – Agir ensemble»

Ce guide pour les parents d'élèves s'adresse, bien sûr, aux parents d'élèves, mais également aux personnes intéressées à rendre le chemin de l'école plus sûr: enseignants et responsables de la sécurité routière dans les communes. Il présente de nombreux conseils pratiques, des exemples concrets d'actions menées par des associations de parents d'élèves. (48 pages)



«Quand Zig et Zag se rencontrent sur un passage pour piétons»

Petite brochure d'enfants destinée aux automobilistes pour mieux prendre en compte les enfants sur les passages pour piétons.

Objectif: sensibiliser les automobilistes aux dangers des traversées de chaussées par les enfants sur les passages piétons. Public cible: automobilistes.

Suggestion: distribuer la brochure avec les élèves à un passage piétons dangereux, de préférence en compagnie d'un policier.

«Le chemin de l'école: une aventure»
(réédition mai 2002)

Cette brochure destinée aux parents d'élèves nouvellement scolarisés vient d'être rééditée. Elle présente l'insécurité sur le chemin de l'école et propose des alternatives à un accompagnement en voiture. Enfin, elle rappelle l'importance du respect des règles de sécurité.

Cette brochure existe en allemand et en italien. Un résumé (2 pages n/b) a été traduit en albanais, en serbo-croate et en turc.

Public cible: parents d'élèves nouvellement scolarisés, écoles enfantines et premiers degrés du primaire.



Un petit pas
pour l'humanité,
mais un grand pas
pour moi!



Autres publications

Le Bureau-conseil ATE a publié d'autres brochures et dépliants. Pour en prendre connaissance, consultez le catalogue des campagnes ATE ou le site Internet de l'ATE www.ate.ch, rubrique dossiers transports.

Prenez contact avec nous, c'est avec plaisir que nous vous aiderons dans vos démarches afin de rendre les routes plus sûres pour les enfants.

Bon de commande

A retourner à l'adresse indiquée ci-dessous

Nom ou association: _____

Rue/Case postale: _____

NPA/Localité: _____

Tél./Télécopieur/Courriel: _____

Nous souhaitons recevoir des informations sur l'ATE (case à cocher)

Publications gratuites

Quantité

... «Autobus pédestre»

Brochure de 8 pages A5, destinée aux APE, aux écoles et aux communes qui souhaitent lancer un autobus pédestre.

... «Le chemin de l'école: une aventure»

Public-cible: les parents des enfants nouvellement scolarisés. Résumé (2 pages n/b) en albanais, anglais, espagnol, portugais, serbo-croate, tamoul, turc (*souligner la langue désirée*).

... «Catalogue des campagnes ATE»

Présentation de l'ensemble des campagnes ATE en cours en matière de sécurité des déplacements.

... «Sécurité sur le chemin de l'école – Agir ensemble»

Brochure de 48 pages en couleur. Guide à l'intention des parents d'élèves. Document de base en français, aussi en italien.

... «Quand Zig et Zag se rencontrent sur un passage piétons»

Public cible: les automobilistes.

Bureau-conseil ATE

Alain Rouiller

18, rue de Montbrillant

1201 Genève

022 777 10 02 (téléphone)

022 734 70 84 (télécopieur)

conseil@ate.ch

www.ate.ch

Impressum

Éditeur: ATE

Rédaction: Xavier Imhoff et Alain Rouiller

Mise en page: devisu.ch

Imprimerie: Imprimerie Commerciale SA, Neuchâtel

Tirage/Date: 3000 ex./Mai 2002

